

[Texte]

Disons que vous avez besoin d'un centre de formation culturelle pour les francophones canadiens. La formation est-elle un sujet que vous toucherez dans le rapport de votre commission? On dit que la formation des danseurs et danseuses et des acteurs et actrices se fait dans the National Theatre School and the National Ballet School. Y a-t-il une section française dans ces deux écoles?

M. Morin: M^{me} Mahé du Cercle Molière disait dans un article :Il n'y a rien dans l'Ouest pour la formation théâtrale en français. Il faut que les jeunes aillent parfaire leur formation théâtrale dans les écoles de l'Est, à Ottawa, ou à l'École nationale de théâtre à Montréal. Si on les forme dans l'Est, ils restent dans l'Est. On a demandé deux fois des subventions au Secrétariat d'État pour que les théâtres franco-phones de l'Ouest puissent faire de la formation, et cela a été refusé.

Tel est le problème au niveau de la formation. Lorsque la formation n'est pas faite sur place, on assiste à un exode de nos personnes vers les écoles.

Mme Finestone: Disons que vous ne pouvez pas avoir des centres de formation dans chaque province. Est-ce cela que vous voulez ou si vous voulez un centre de formation à Banff et un autre dans l'Est? Quelle est la question?

M. Godbout: Il serait important d'avoir un réseau de formation qui nous permettrait de créer des pôles d'attraction au niveau des différentes communautés et des pôles de spécialisation. Il faut être réaliste quant à ce qu'on peut obtenir. À ce niveau-là, si on pouvait avoir des embryons un peu partout et en faire un réseau. . .

Mme Finestone: Vous auriez des standards nationaux, dans un certain sens, avec des expertises locales?

M. Godbout: Oui.

• 1205

Mme Finestone: Très bien. Dans votre première proposition, à la page 5, je vois que vous êtes du même avis que la plupart des personnes de ce Comité. Vous dites que la culture est un domaine qui doit être partagé par les secteurs fédéral, provincial, municipal et privé. C'est cela? C'est là que nous avons de la difficulté. Nous essayons de trouver le moyen de nous assurer que cela reste partagé. Si ce n'était de la compétence du fédéral, il pourrait y avoir des difficultés pour les questions de patrimoine, historiques et d'architecture. On pourrait trouver une mine d'information.

I talked about the Ice Age man

qu'on pourrait trouver à un moment donné. Comment pourrait-on déclarer qu'il s'agit d'un bien national si on enlevait le pouvoir déclaratoire? Avez-vous pensé à cela?

M. Godbout: Au niveau de la culture, on discute de la possibilité d'avoir des ententes provinciales-fédérales. Nous ne voyons pas beaucoup de nos provinces qui vont aller au pas de course pour conclure des ententes culturelles en ce qui nous concerne. Donc, pour nous, le maintien du pouvoir de dépenser et d'intervenir du fédéral est essentiel. Le niveau provincial n'assurera pas nécessairement notre développement culturel.

[Traduction]

Let us suppose that you need a cultural training centre for francophone Canadians. Will your committee's report deal with training? It is said that dancers and actors are trained in the National Theatre School and the National Ballet School. Do these two schools have a French section?

Mr. Morin: Ms. Mahé of the Cercle Molière said in an article: There is no theatre training in French in the west. Young people have to attend professional theatre schools in the east, in Ottawa or at the École nationale de théâtre in Montreal. If they are trained in the east, they will remain there. We twice asked the Secretary of State Department for funds to enable French-speaking theatres in the west to offer training, but the requests were refused.

This is the problem with respect to training. When the training is not done in the region, our young people leave for the schools.

Mrs. Finestone: Let us assume that there cannot be a training centre in each province. Is that what you want or do you want a training centre in Banff and another one in the east? What is the issue?

Mr. Godbout: It would be important to have a training network that would enable us to create poles of attraction in various communities and centres of specialization. We have to be realistic about what can be achieved. In this respect, if we could have a series of embryos in various locations and develop a network. . .

Mrs. Finestone: You would have national standards, so to speak, with local experts?

Mr. Godbout: Yes.

Mrs. Finestone: Very well. In your first proposal, on page 5, I see that you share the opinion of most members of this committee. You say that culture is an area that should be shared among the federal, provincial, municipal and private sectors. Is that correct? This is where we are having a problem. We are trying to find a way to ensure that it will remain shared. If it was not under federal jurisdiction, there might be problems with respect to heritage, historical and architectural issues. We might find a wealth of information.

J'ai parlé de l'homme de l'ère glacière

who might be found at some time. How could we declare it to be a national asset if we removed the principle of declaratory power? Have you thought about that?

Mr. Godbout: With respect to culture, there is talk of the possibility of signing federal-provincial agreements. We do not see many of our provinces rushing into signing cultural agreements that affect us. Therefore, for us, it is essential that the federal government retain its spending power and authority to intervene. Provincial governments will not necessarily provide for our cultural development.